

Intervention de de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations unies

**Débat : Les activités mercenaires comme source d'insécurité
et de déstabilisation en Afrique**

New York, le 4 février 2019

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour l'organisation de ce débat, et je remercie aussi le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine, et le ministre des affaires étrangères du Rwanda pour leurs éclairages intéressants.

Cette discussion vient en effet à un bon moment, tant les activités mercenaires sont un facteur déstabilisant avec un impact non négligeable dans plusieurs pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Plusieurs de ces pays sont en Afrique, mais ce continent n'est certainement pas le seul à être concerné. L'activité mercenaire complique et aggrave des conflits en cours, mais elle peut aussi contribuer à faire germer des conflits latents. C'est pourquoi nous devons également y rester attentifs dans une logique de prévention des conflits.

Comme l'indique la note de cadrage de ce débat, la prise en compte de ces activités est complexe, puisque celles-ci, le plus souvent, se développent dans un contexte où se rejoignent différents intérêts et motivations, allant du crime organisé à l'extrémisme violent, en passant par la poursuite d'objectifs politiques par des moyens non démocratiques. L'activité mercenaire est parfois une source de financement pour des groupes armés créés dans un

autre but, tandis que d'autres groupes cherchent uniquement à s'enrichir. S'il existe différentes définitions des activités mercenaires, un débat comme celui d'aujourd'hui est utile pour enrichir nos points de vue.

Le Conseil est confronté actuellement dans ses travaux à plusieurs cas d'activité mercenaire. Par exemple, en Libye, des combattants originaires du Darfour vendent leurs services aux factions en présence. Ce faisant, ils restent opérationnels et constituent une menace pour le Soudan ou éventuellement d'autres pays de la région. Au Yémen, nous sommes préoccupés par l'utilisation d'enfants par les groupes de mercenaires. N'oublions pas non plus que la piraterie maritime peut également constituer une forme de mercenariat, mais je ne veux pas empiéter sur le débat de demain.

Pour endiguer le phénomène des activités mercenaires, qui revêt généralement une dimension internationale, les Etats ont tout avantage à exploiter les instruments internationaux existants. Nous pensons en particulier à la Convention de 1989 contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter votre pays pour avoir ratifié cette convention. Aujourd'hui, seuls 36 Etats membres dont la Belgique sont parties à cette Convention adoptée par l'Assemblée générale en 1989. Nous appelons donc tous les Etats membres à la ratifier sans délai.

Cela étant, les normes et les instruments juridiques auxquels nous souscrivons n'auront un impact que si nos Etats les mettent en œuvre au niveau national. Nous incluons ici le droit international humanitaire, et les textes internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que les textes émanant d'organisations régionales. Par ailleurs, dans ce domaine comme

dans d'autres, nous plaidons pour un véritable renforcement de la coopération entre les Etats.

Le Conseil de sécurité dispose déjà d'outils pour toucher les intérêts des commanditaires ou organisateurs d'activités mercenaires. Nous pensons ici aux sanctions ciblées, qui visent les individus agissant de manière contraire aux efforts de paix, ainsi que les modes de financement de leurs activités. Citons notamment les trafics illicites d'armes, les transferts financiers illicites ou l'exploitation illégale de ressources naturelles.

Monsieur le Président,

Chaque Etat peut être confronté d'une manière ou d'une autre à la problématique des activités mercenaires, à laquelle il doit réagir. La Belgique, pour sa part, fera toujours le choix de la transparence et de la coopération internationale.

Je vous remercie.